



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi vingt-sept janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 21 janvier 2026.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Carole SOLVET et M. Olivier DUPORT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Catherine VENOT-REIG donne pouvoir à Mme Yannick LEMOULT, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ et M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS :

2026-3. REMBOURSEMENT DE FRANCHISE AU PROFIT DE MONSIEUR VINCENT MOREAU :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la sollicitation d'un particulier visant à obtenir le remboursement d'une franchise d'assurance, consécutive à un sinistre survenu sur la commune.

Le mercredi 3 septembre 2025, Monsieur Vincent MOREAU était stationné allée Saint Exupéry, devant le cabinet dentaire.

Vers 18 heures, un arbre de la commune d'Ormes est tombé entièrement sur son véhicule, nécessitant l'intervention des pompiers afin de tronçonner l'arbre et de sécuriser la voirie.

Cet incident n'a occasionné aucun dommage corporel, mais uniquement des dégâts matériels.

Monsieur MOREAU a fait réparer son véhicule par un garage dont le montant des réparations s'élève à 1 923,88 € mais une franchise de 250,00 € reste à sa charge.

Compte tenu qu'il n'est pas responsable du sinistre, il sollicite la commune d'Ormes pour la prise en charge de la franchise de 250,00 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, sur la prise en charge de la franchise d'un montant de 250,00 € par la Ville d'Ormes, au profit de Monsieur Vincent MOREAU.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 janvier 2026.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 29 janvier 2026.

Publié ou notifié le : 30 janvier 2026.

